

République Française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE LA FERRIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 14 mars 2024

Membres en exercice : 9

Date de la convocation: 05/03/2024

Quorum : 5

Présents : 8

Votants : 9

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars, 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Marc LEPRINCE,

Présents : Olivier FOUCHERE, Albert HAVIN, René LAVAINÉ, Marc LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Excusés et représentés par : Madame LEPRINCE Florence par Madame SANCTORUM Annette

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Annette SANCTORUM

DE_2024_009

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 (budget assainissement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier Municipal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'Ordonnateur et du compte de gestion du Trésorier Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le **VOTE à l'unanimité** des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023 du budget assainissement et tous autres documents s'y rapportant.

Pour extrait, copie conforme

La Ferrière, le 15 mars 2024

Le Maire, Marc LEPRINCE

